

OMPI/GEO/MVD/01/INF/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 novembre 2001



DIRECTION NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES  
DE L'URUGUAY



ORGANISATION MONDIALE DE LA  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## COLLOQUE SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

organisé par  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

et

la Direction nationale de la propriété industrielle (DNPI),  
Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines de l'Uruguay

**Montevideo, 28 et 29 novembre 2001**

INFORMATION SUR LES CONFERENCIERS DU SYMPOSIUM<sup>1</sup>

*document préparé par le Bureau international*

---

<sup>1</sup> Par ordre alphabétique

### **LUIS DE JAVIER**

M. De Javier est chef du département juridique chez Miguel Torres S.A., société productrice de vins et de spiritueux depuis 1870 et qui est devenue l'une des premières sociétés espagnoles de production de vins d'appellation d'origine, avec des succursales en Espagne, au Chili et en Californie.

Il est membre des conseils d'administration des sociétés du groupe Torres au Mexique, au Pérou, à Cuba, en Suède, au Royaume-Uni, en Chine, en Inde et aux Philippines.

Après avoir travaillé dans le secteur public, comme avocat de l'administration espagnole, et dans le secteur privé, comme conseiller de groupes importants, M. De Javier a rejoint Miguel Torres S.A. en 1991. Au cours de ces dix années, il n'a ménagé aucun effort pour faire en sorte que l'Union européenne reconnaisse l'importance des marques dans le secteur vitivinicole, défendant une coexistence pacifique avec les appellations d'origine.

En 1999-2000, désireux de compléter sa formation, il a suivi des études universitaires supérieures à l'Institut supérieur de gestion de l'Université de Navarre.

En mars 2001, il a été élu président de l'Association internationale des juristes du droit de la vigne et du vin (AIDV), qui rassemble plus de 400 spécialistes du monde entier.

Il est également vice-président de l'Association nationale de défense des marques (ANDEMA), qui a pour objectif de promouvoir la reconnaissance et la protection des marques notoires.

Il a publié différents articles dans des revues spécialisées en droit vitivinicole et en propriété industrielle.

### **DARIEL DE SOUSA**

Dariel De Sousa est juriste à la Division de la propriété intellectuelle, au secrétariat de l'OMC. Avant d'entrer au service de l'OMC en 1999, Mme De Sousa a travaillé pour plusieurs cabinets juridiques s'occupant de questions de propriété intellectuelle, de concurrence, de génie civil et d'ingénierie.

Mme De Sousa détient des diplômes du premier cycle en droit et construction mécanique de l'Université Monash de Melbourne (Australie) et des diplômes d'études universitaires supérieures de droit et de gestion des entreprises décernés respectivement par l'Université d'Oxford et l'Université Yale.

**LUIS ALONSO GARCÍA MUÑOZ-NAJAR**

Avocat diplômé de l'Université de Lima, expert en propriété intellectuelle et titulaire d'une spécialisation dans le domaine de l'administration d'entreprises.

M. Garcia Muñoz-Najar occupe actuellement la fonction de président de la Chambre des affaires de propriété intellectuelle du Tribunal d'appel de l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI, Pérou) au sein duquel il a auparavant assumé les fonctions de directeur des offices des signes distinctifs, des inventions et des nouvelles technologies.

M. Garcia Muñoz-Najar est membre des organismes suivants :

- Association péruvienne de la propriété industrielle (APPI);
- Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI); et
- Commission nationale de l'appellation d'origine "PISCO".

M. Garcia Muñoz-Najar a dirigé des projets nationaux de développement régional ayant une incidence sur l'utilisation des appellations d'origine et des marques collectives.

Il représente le Gouvernement péruvien auprès du groupe de négociations de la ZLEA sur la propriété intellectuelle en tant que porte-parole de la Communauté andine des nations.

Par le passé, M. Garcia Muñoz-Najar s'est acquitté des fonctions suivantes :

- a réalisé des missions de consultant, à la demande de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), auprès de l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle et du Service national de la propriété intellectuelle de Bolivie;

- a été membre des commissions de restructuration patrimoniale, de l'office décentralisé du collège des comptables de la fonction publique de Lima, et de la Chambre de commerce et d'industrie d'Arequipa (Pérou);

- a représenté le Pérou dans le cadre de réunions internationales organisées notamment par la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA), par les offices du Pacte andin chargés d'administrer la propriété industrielle, par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

- a enseigné le droit commercial à l'Université San Ignacio de Loyola, le droit du travail dans le cadre du diplôme de droit des sociétés délivré par l'Université San Agustín de Arequipa, ainsi que la propriété intellectuelle dans le cadre d'un diplôme de troisième cycle intitulé "Institutions juridiques du marché" délivré par l'Université péruvienne de sciences appliquées (UPC);

- a participé en tant qu'intervenant et expert à divers congrès et séminaires nationaux ou internationaux sur des questions touchant à la propriété industrielle et à la concurrence;

- a travaillé en qualité de conseiller juridique dans des entreprises nationales privées dans lesquelles il a aussi occupé des fonctions administratives. Il a par ailleurs fait partie des équipes d'avocats employés par d'importants cabinets juridiques du Pérou.

### **MARCUS HÖPPERGER**

M. Höpperger est actuellement chef de la Section du droit des indications géographiques et des projets spéciaux de la Division du droit de la propriété industrielle, à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). À ce titre, il est notamment chargé de la préparation des réunions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) de l'OMPI pour les questions touchant aux indications géographiques et aux dessins et modèles industriels.

M. Höpperger est titulaire d'une maîtrise de droit de l'Université d'Innsbruck (Autriche) et d'un diplôme de troisième cycle en droit de la propriété intellectuelle du Queen Mary and Westfield College, Université de Londres.

Avant d'entrer à l'OMPI, M. Höpperger a suivi une formation à la Commission des Communautés européennes et a effectué un stage auprès du Tribunal de commerce de Vienne (Autriche).

### **FEDERICO MEKIS**

Avocat de formation, M. Federico Mekis dirige, à Santiago (Chili), son cabinet d'avocats qui offre des services à des investisseurs étrangers. Il est par ailleurs le conseiller en matière de relations internationales de Viñas de Chile A.G., laquelle représente actuellement les intérêts des fabricants de vins chiliens qui assurent plus de 95% de la production vinicole du pays qu'elle soit destinée à l'exportation ou au marché national.

Dans le cadre de cette fonction de conseiller, M. Mekis participe activement aux négociations sur le vin que le Chili a engagées avec l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique. Il représente aussi le secteur privé chilien dans d'autres instances ayant trait à l'industrie vinicole, notamment le nouveau Forum mondial des producteurs de vin dont les membres (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Canada, Chili et États-Unis d'Amérique) sont en passe de conclure un accord de reconnaissance mutuelle sur les pratiques d'œnologie ainsi qu'un accord relatif à un étiquetage harmonisé.

Diplômé de l'Université du Chili en 1977, M. Mekis a été admis au Barreau en 1979 et il a par la suite étudié les sciences politiques à l'Université Pontificia Católica de Chile en 1988-1989. Il a aussi suivi la formation des cadres supérieurs dispensée par l'École Woodrow Wilson des affaires publiques et internationales de l'Université Princeton (1994-1995) où il s'est spécialisé dans le domaine des accords commerciaux internationaux.

### **GRACIELA ROAD D'IMPERIO**

En 1972, Mme Graciela Road D'Imperio obtient un doctorat en droit et en sciences sociales à la Universidad de la República.

En 1980, elle entre au Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines.

En 1994, elle est nommée directrice du Service de conseils juridiques et, à compter de la même année, elle est responsable par intérim de la Direction de la propriété industrielle.

En 1996, elle intègre le Comité technique créé par le pouvoir exécutif et chargé d'examiner et d'établir le projet préliminaire de la loi sur les brevets, qui une fois promulgué est devenu la loi n° 17.164.

Mme Graciela Road D'Imperio a été consultante de l'OMPI à plusieurs reprises et elle a participé, dans son pays et à l'étranger, à diverses réunions et à divers séminaires consacrés aux marques et aux brevets.

### **ESPERANZA RODRIGUEZ CISNEROS**

De 1984 à 1988, Mme Esperanza Rodríguez Cisneros a fait des études d'avocate à l'Université Iberoamericana et a obtenu son diplôme professionnel en 1990. De 1987 à 1990, elle a travaillé dans le secteur privé et a entamé sa carrière dans le secteur public en 1990, comme chef du Département des arrêtés et affaires spéciales de la Direction générale des investissements étrangers au Secrétariat du commerce et de la promotion industrielle.

Puis en 1992, elle a occupé dans cette administration le poste de sous-directrice du service des avis qui plaçait sous sa responsabilité la promulgation d'arrêtés, l'émission d'avis et l'application de dispositions légales en matière d'investissements étrangers; elle a participé à l'élaboration de la loi sur les investissements étrangers et de son règlement ainsi qu'à divers travaux concernant le chapitre sur les investissements étrangers de l'Accord de libre échange nord-américain.

En 1994, elle est entrée au service de l'Institut mexicain de la propriété industrielle en qualité de sous-directrice du service des procédures en matière de propriété industrielle, poste qui a principalement placé sous sa responsabilité la promulgation d'arrêtés en matière de contentieux administratif concernant les procédures de nullité, de caducité et d'annulation des marques, brevets et modèles d'utilité ainsi que les avis commerciaux soumis à l'institut. En 1997, elle a occupé le poste de conseillère de la Direction de la protection de la propriété industrielle; en mars 1999, elle a été nommée directrice de la Division des marques, poste qu'elle occupe à ce jour.

Elle a participé à diverses réunions nationales et internationales et a suivi des cours aussi bien au Mexique qu'à l'étranger notamment un cours d'anglais intensif à l'Université Harvard, à Boston (Massachusetts), un cours d'arbitrage international à l'Institut de droit international de Washington, un cours sur les brevets et les marques dispensé par l'Office européen des brevets et marques de Strasbourg (France), un cours d'arbitrage international dispensé par la Chambre nationale de commerce de la ville de Mexico.

**ANTONY SCOTT TAUBMAN**

M. Taubman est actuellement maître de conférences au Centre australien de la propriété intellectuelle pour l'agriculture, qui a été créé récemment, à l'Université nationale d'Australie. Il est aussi professeur invité de la faculté de droit de l'Université de Melbourne, où il enseigne le droit et la pratique en rapport avec l'Accord sur les ADPIC. De 1998 à 2001, il a été directeur de la Section internationale de la propriété intellectuelle du Ministère des affaires étrangères et du commerce à Canberra. Il était chargé de l'Accord sur les ADPIC de l'OMC (la mise en œuvre au niveau national, le règlement des litiges et les négociations multilatérales), ainsi que d'autres questions bilatérales, régionales et internationales de propriété intellectuelle. Il s'est aussi beaucoup investi dans la formation et la coopération technique touchant à la propriété intellectuelle et aux questions relatives aux ADPIC en Australie et dans de nombreux pays d'Asie.

Il a travaillé pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de 1995 à 1998, au Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique et en tant que conseiller principal au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques au sein du Bureau du directeur général. À l'OMPI, ses attributions comprenaient l'assistance technique et juridique aux pays en développement de la région Asie et Pacifique, et l'élaboration d'un programme et budget révisé pour l'Organisation.

Conseil en brevets agréé, il s'est consacré dans un cabinet privé de Melbourne à la pratique du droit des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels, avant d'entrer au Ministère des affaires étrangères et du commerce en 1988. Dans le cadre de ses attributions antérieures au ministère, il a été chargé de la politique de désarmement, puis a travaillé à l'Ambassade australienne à Téhéran en tant que chef adjoint de mission et à La Haye, où il a exercé les fonctions de représentant suppléant à la Commission préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de président du groupe d'experts sur la confidentialité.

**ROBERT TINLOT**

Robert Tinlot est professeur à l'Institut des Hautes Études de Droit Rural et d'Économie Agricole à Paris, où il enseigne le droit vitivinicole. Il enseigne également à l'Université du Vin à Suze la Rousse, diplôme d'études supérieures (DESS) de la Faculté de droit d'Aix en Provence.

Il est membre de l'INAO (Institut national des appellations d'origine), Directeur général honoraire de l'OIV (Office international de la vigne et du vin), Inspecteur général honoraire de la répression des fraudes (Ministère des finances).

Auparavant, il a été chef du bureau des vins au Ministère de l'Agriculture et délégué français au Conseil et à la Commission européenne, présidents de groupes d'experts, membre du Haut Conseil de la propriété industrielle (France), et membre de la délégation française à la conférence diplomatique pour la modification de la Convention d'Union de Paris, Agent (avocat) du gouvernement français à la Cour de Justice européenne pour les affaires vitivinicoles.

Auteur de nombreuses études juridiques sur la vigne et le vin ainsi que de monographies et productions audiovisuelles sur ces sujets.

[Fin du document]